Vu l'avis du conseil d'IUT du 29/06/2021
Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du 06/07/2021

REGLEMENT DES ETUDES EN DUT
Année 2021/2022

IUT DE LA REUNION

1 CADRE GENERAL DE LA FORMATION 3
1.1 TEXTES REGLEMENTAIRES 3
1.2 REPARTITION HORAIRE DES ENSEIGNEMENTS 3
1.3 ENSEIGNEMENTS 3
1.4 CONTROLE DES CONNAISSANCES 4
2 ASSIDUITE 7
2.1 OBLIGATION D'ASSIDUITE 7
2.2 JUSTIFICATION DES ABSENCES 8
3 VALIDATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT ET DES SEMESTRES 9
3.1 PARCOURS DE L'ETUDIANT 9
3.2 REDOUBLEMENT AU SEMESTRE 10
3.3 REGLES DE COMPENSATION ET CAPITALISATION DES CREDITS 11
4 JURY 11
5 OBTENTION DU DIPLÔME 12
6 MESURES TRANSITOIRES 12

1 CADRE GENERAL DE LA FORMATION

L'IUT de La Réunion prépare les étudiants titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme de niveau IV aux Diplômes Universitaires de Technologie (DUT) suivants :

- Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)
- Génie Civil – Construction Durable (GC-CD)
- Génie Biologique (GB)
- Réseaux et Télécommunications (RT)
- Carrières Sociales (CS)
- Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE)
- Techniques de Commercialisation (TC)

1.1 TEXTES REGLEMENTAIRES

L'obtention du Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) est régie par l'arrêté du 3 août 2005 relatif au Diplôme Universitaire de Technologie dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Le contenu et le découpage des programmes sont établis par les Commissions Pédagogiques Nationales des DUT qui définissent les Unités d'Enseignement.

Le DUT est réformé suite à l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle. Il n'est plus ouvert en 1ère année pour la rentrée 2021-2022 mais uniquement en 2ème année.

Conformément à l'arrêté ministériel du 27 mai 2021 relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie », les étudiants en cours de formation en 2020-2021 poursuivent leur formation selon la réglementation applicable avant le 27 mai 2021 jusqu'à l'année universitaire 2022-2023.

1.2 REPARTITION HORAIRE DES ENSEIGNEMENTS

La durée de formation encadrée correspond à un minimum de 60 semaines. Aux enseignements conduisant à la délivrance du diplôme universitaire de technologie s'ajoutent, dans le cadre d'une formation dirigée, 300 heures de projet faisant l'objet d'un tutorat en IUT et au moins 10 semaines consacrées à l'accomplissement d'un stage en entreprise.

La durée des enseignements, dispensés sous forme de cours, de travaux dirigés et de travaux pratiques, est soit de 1 800 heures, soit de 1 620 heures selon les spécialités (ANNEXE1)

1.3 ENSEIGNEMENTS

Dans le cadre de la formation initiale, y compris par la voie de l'apprentissage, les études conduisant à l'obtention du diplôme universitaire de technologie sont organisées à temps plein sur une durée fixée à quatre semestres, eux-mêmes composés d'unités d'enseignement (UE) qui comportent plusieurs modules. L'obtention du diplôme universitaire de technologie donne lieu à l'attribution de 120 crédits européens, à raison de 30 crédits européens par semestre validé.

Les enseignements sont dispensés sous les formes suivantes :

- **Cours magistraux (CM)**
- **Travaux dirigés (TD)**

- **Travaux pratiques (TP)**

Pour certaines disciplines, les cours, travaux dirigés et éventuellement travaux pratiques peuvent être regroupés (enseignement intégré). Dans ce dernier cas, l'effectif est celui normalement prévu pour les travaux dirigés.

Ces enseignements peuvent être complétés par des visites de sites (usines, chantiers, milieux naturels …) et des conférences.

Tous les enseignements sont dispensés en présentiel et en mode hybride. Toutefois, en cas de fermeture temporaire de l'Université de La Réunion pour cas de force majeure certains enseignements pourront être dispensés en distanciel.

- **Projets tuteurés**
- **Stages**

Un stage de mise en situation professionnelle avec un projet est obligatoire en fin de cursus. Sa durée minimale est de 6 à 10 semaines au semestre 4 en fonction des spécialités de DUT.

DUT	Stage de mise en situation professionnelle en 2ème année
GEA	6 semaines minimum
GC-CD	7 semaines minimum
GB	10 semaines minimum
RT	10 semaines minimum
CS	8 semaines minimum
HSE	10 semaines minimum
TC	8 semaines minimum

- **Alternance**

Une alternance entre entreprise et IUT (sous la forme d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation) d'une durée maximale de 12 mois, est mise en place en 2ème année de DUT, selon les spécialités. Celle-ci se termine à l'issue du quatrième semestre avec la validation du DUT.

1.4 CONTROLE DES CONNAISSANCES

MODALITES

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) sont arrêtées par la CFVU au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement (article L.613-1 du code de l'éducation).
Elles indiquent la nature des épreuves (écrite, orale, pratique, soutenance…), les ECTS et les coefficients associés. Les examens sont organisés en session unique en contrôle continu. (ANNEXE2).
Le contrôle des connaissances est organisé sous forme de contrôle continu au cours de chaque semestre d'enseignement conformément aux dispositions incluses dans le Programme Pédagogique National du DUT.

La présence des étudiants à ces contrôles est obligatoire.

Le contrôle continu est effectué en suivant la progression de l'enseignement. Les techniques de contrôle sont diverses : devoirs surveillés, interrogations orales, comptes rendus de travaux pratiques, appréciation des travaux de réalisation...en présentiel ou distanciel.

Les MCCC ne peuvent pas être modifiées en cours d'année. En revanche, il revient à chacun de se reporter en début d'année, aux modalités votées par la CFVU.
Les MCCC doivent impérativement être respectées sous peine que l'examen soit remis en cause devant le juge administratif.
Pour être opposables, les MCCC doivent faire l'objet d'une publicité suffisante dès leur adoption et ne comporter aucune erreur, par :
- diffusion aux étudiants par tout moyen,
- affichage dans un lieu facilement accessible aux étudiants concernés
- mise en ligne sur le site internet.

REGIME SPECIAL D'ETUDES

Le règlement général des études de l'université de La Réunion validé en CFVU du 06/04/2021 fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des étudiants chargés de famille, des femmes enceintes, des étudiants en situation de longue maladie, des étudiants en situation de handicap et des sportifs de haut niveau (voir ci-après).

Les modalités pédagogiques spécifiques prenant en compte les besoins particuliers des usagers tels que prévus à l'article 17 de l'arrêté du 3 août 2005 (étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des étudiants chargés de famille, des étudiants en situation de handicap et des sportifs de haut niveau) seront mises en œuvre à la demande des usagers concernés, par les chefs de départements, les responsables de formations et le directeur de l'IUT.

Afin de tenir compte des délais indispensables aux secrétariats pédagogiques pour organiser les aménagements prévus par la législation, les usagers présentant un handicap doivent se signaler auprès des secrétariats en adressant au plus tôt (1 mois après le début des cours) une copie de leur demande d'aménagement (sans information médicale).

FRAUDE ET PLAGIAT

- **Fraude**

En cas de fraude ou tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle devra : prendre toutes mesures nécessaires pour faire cesser la fraude sans interrompre la participation à l'examen ; laisser l'étudiant continuer de composer, mais saisir le ou les documents ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits ; dresser un procès-verbal (rapport précis et détaillé), contresigné par le ou les autres surveillant(s) et par le ou les auteur(s) de la fraude. En cas de refus de contresigner, mention en est indiquée sur le procès-verbal ; relever la copie de l'étudiant concerné avec celle des autres candidats. Le jury délibère sur ses résultats dans les mêmes conditions que tout autre candidat. Toutefois, aucun certificat de réussite, ni relevé de notes ne peut lui être délivré avant que la formation de jugement de la section disciplinaire ait statué ; porter obligatoirement la fraude à la connaissance du Président de jury et du Directeur de composante, qui devront la soumettre au Président de l'université, lequel saisira la section disciplinaire du conseil académique, le cas échéant.
En présence de substitution de personnes ou de troubles affectant le déroulement de l'examen, l'expulsion de la salle d'examen est prononcée par l'autorité ayant délégation pour le maintien de l'ordre.

- **Plagiat**

Conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle d'une œuvre de l'esprit faite sans le consentement de son auteur est illicite et constitue un délit pénal.

L'article 441-1 du code pénal dispose : « constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques ».

L'article L335-3 du code de la propriété intellectuelle précise que « Est également un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi. Est également un délit de contrefaçon la violation de l'un des droits de l'auteur d'un logiciel (…) ».

Le plagiat est constitué par la copie, totale ou partielle d'un travail réalisé par autrui, lorsque la source empruntée n'at pas citée quel que soit le moyen utilisé. Le plagiat constitue une violation du droit d'auteur (au sens des articles L.335- 2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle). Il peut être assimilé à un délit de contrefaçon. C'est aussi une faute disciplinaire, susceptible d'entraîner une sanction.

Les sources et les références dans le cadre de travaux (préparations, devoirs, mémoires, thèses, rapports de stage…) doivent être clairement citées. Des citations intégrales peuvent figurer dans les documents rendus, si elles sont assorties de leur référence (nom de l'auteur, publication, date, éditeur…) et identifiées comme telles par des guillemets ou des italiques.

Les délits de contrefaçon, de plagiat de faux peuvent donner lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre des poursuites pénales.

Les productions écrites (rapport, mémoire) sont soumises aux mesures de contrôle contre le plagiat, rappelées dans le règlement général des études.

BONIFICATION

1/ La réalisation d'un **stage hors département** donne lieu obligatoirement à une bonification de 0,5 point sur la moyenne générale du semestre 4.

Cependant cette bonification n'est pas cumulable avec celle de la pratique des activités facultatives citées dans le paragraphe ci-dessous (décision du Conseil Plénier de l'IUT du 29/09/2015 et du conseil de l'IUT du 31/05/2016).

2/ La pratique des **activités facultatives** (langues, activités sportives, culturelles et de communication) organisées par l'Université de La Réunion et l'IUT peut faire l'objet d'une évaluation pour obtenir des points de bonifications au niveau de la moyenne générale.

Critères nécessaires pour l'obtention d'une évaluation en sport ou en activité culturelle ou linguistique ou de communication :

- 75 % de temps de présence obligatoire (hors période de stage).
- Les points supérieurs à 10 multipliés par 0,05 seront intégrés à la moyenne générale de chaque semestre dans la limite de 0,5 points pour une notation de 20/20 (mesure spécifique à l'IUT).

2 ASSIDUITE

2.1 OBLIGATION D'ASSIDUITE

Conformément à l'article 16 de l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, « l'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT définit les modalités d'application de cette obligation ».

Le défaut d'assiduité aux activités pédagogiques de toute nature organisées dans le cadre des formations sera sanctionné.

Des fiches de relevé des présences sont disponibles pour chaque année d'étude au sein du secrétariat du Département. Seuls les enseignants sont habilités à compléter ces fiches et à les retourner au secrétariat à l'issue de chaque cours.

En cas de fermeture temporaire de l'Université de La Réunion pour cause d'intempéries ou cas de force majeure, les étudiants de DUT en Apprentissage sont tenus de se rendre en entreprise et suivre les modalités de l'entreprise sauf en cas d'arrêté municipal ou préfectoral contraire.

Les absences de chaque unité d'enseignement (UE) sont comptabilisées en heures. Une pénalité identique sera appliquée sur la moyenne de chaque UE du semestre concerné pour les absences injustifiées (ABI).

Les absences justifiées (ABJ) seront validées par le Directeur des études

Le barème des pénalités est le suivant :

Règle absences injustifiées (ABI) par UE	**Pénalité**
≤ 5%	Tolérance pour impondérable
Entre 5% et ≤ 10%	-0,2 pts par % d'absence injustifiée (pour les % au-dessus de 5%)
Entre 10% et ≤ 15%	-1 pt (part fixe) **et** -0,4 pts par % d'absence injustifiée (pour les % au-dessus de 10%)
Au-dessus de 15%	**ABI Défaillant à l'UE**

- Exemple pour un étudiant ayant 9% d'absence dans une UE : pénalité = (9-5)x0,2 = -0,8pt
- Exemple pour un étudiant ayant 11% d'absence dans la même UE : pénalité = (11-10)x0,4 = -1,4 pt

Si les absences (ABI et ABJ) excèdent les 20%, l'étudiant sera considéré comme Défaillant à l'UE et Défaillant au Semestre.

2.2 JUSTIFICATION DES ABSENCES

- Seules les absences autorisées avec justificatifs : maladie, maternité, incapacité résultant d'un accident **(certificat médical original),** obligations civiles ou militaires légales **(convocation)**, examen du permis de conduire **(convocation)**, mariage de l'étudiant **(extrait),** naissance d'un enfant **(extrait d'acte de naissance)**, décès d'un parent proche ***(actes)***, les cas prévus par l'article 17 de l'arrêté du 3 août 2005 ou tout cas exceptionnel laissé à **l'appréciation du chef de département**, n'entraîneront pas de sanctions sauf en cas de prolongation anormale, sauf au-delà de 20% d'absences cumulées (ABI et ABJ). **Le justificatif doit être déposé impérativement sous 48 heures ouvrées au secrétariat du département**.

Il est précisé que les mots d'excuse des parents ne sont pas considérés comme des justificatifs valables. Il sera procédé ponctuellement à des vérifications de la validité des justificatifs auprès des organismes émetteurs. L'usage de faux documents sera pris en compte par les jurys de fin de semestre et de diplôme et pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la section disciplinaire de l'établissement.

- Toute absence prévue doit être signalée à l'avance à l'administration avec un justificatif. Il est, par conséquent, nécessaire de prévenir le responsable de la filière (directeur des études ou chef de département) ainsi que les enseignants concernés.

- Toute absence imprévue doit être signalée le plus rapidement possible au secrétariat du département par téléphone ou par courriel. Le justificatif doit être déposé lors du retour de l'étudiant à la reprise des cours.

- Dans le cas d'une absence supérieure à 5 jours ouvrés, l'étudiant doit impérativement prévenir ou faire prévenir le secrétariat du département et faire parvenir les justificatifs dans les 10 jours ouvrés suivant le début de son absence.

En cas d'absence supérieure à 10 jours ouvrés de manière injustifiée, l'étudiant sera contacté par courriel puis **par lettre recommandée avec accusé de réception** dans laquelle le Chef de Département lui rappellera l'obligation d'assiduité et lui demandera de réintégrer les enseignements ou de justifier son absence. **Si aucun justificatif n'est fourni, l'absence sera considérée comme injustifiée et les pénalités s'appliqueront comme indiquées ci-dessus.** Sans réponse de sa part, par retour de courrier avec justificatifs, il pourra faire l'objet d'une convocation devant le Conseil de Département.

- Toute absence non justifiée à un contrôle ou à une séance faisant l'objet d'une notation sera sanctionnée par la note **00/20**.

- En cas d'absence justifiée à un **devoir** et après vérification par le responsable de filière (directeur des études ou chef de département), un rattrapage pour la matière considérée sera effectué soit au fil de l'eau, soit en fin de semestre ; cette décision sera prise par le responsable de filière. L'étudiant absent devra prendre rendez-vous, dès son retour, avec le chef de département ou son représentant pour fixer la date et les modalités du rattrapage.

Toutefois, en cas d'absence justifiée ou non au contrôle de rattrapage, l'étudiant ne pourra bénéficier d'une autre épreuve de rattrapage.

- En cas d'absence justifiée à un **TP**, l'étudiant absent devra prendre rendez-vous dès son retour avec l'enseignant responsable du contrôle pour définir les modalités de notation.

- Les absences sont relevées par chaque enseignant et comptabilisées par séance d'enseignement (créneaux de 1 h à 4 h). Des appels impromptus pourront être effectués au cours de la séance d'enseignement.
- En cas de manque d'assiduité à un enseignement particulier, l'étudiant ne pourra plus bénéficier du système de contrôle continu dans la discipline correspondante.

3 VALIDATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT ET DES SEMESTRES

La validation des UE et des semestres sont conformes aux dispositions nationales légales en vigueur fixé par arrêté du 3 août 2005 (article 19 et 20).

Un semestre est validé si les autres conditions suivantes sont remplies simultanément :

- la moyenne générale est supérieure ou égale à 10,
- la moyenne dans chaque unité d'enseignement est supérieure ou égale à 8,
- dans chaque unité d'enseignement, les règles d'assiduité sont respectées.

Dans le cas où l'étudiant bénéficie d'une moyenne générale supérieure à 10 mais n'a pas validé une UE (moyenne d'une UE (moyenne d'une UE <8) le jury de fin de semestre peut accorder des points pour permettre à l'étudiant de valider l'UE. Le jury ne peut accorder de point qu'au titre du semestre pour lequel il délibère. Le jury peut également accorder des points à la moyenne générale.

3.1 PARCOURS DE L'ETUDIANT

Malgré l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle et plus particulièrement son Titre V - article 17 « Dispositions particulières applicables aux parcours de licence professionnelle en 180 crédits européens organisés au sein des Instituts universitaires de Technologie, les programmes pédagogiques nationaux des DUT continuent de s'appliquer pour les étudiants en cours de formation en DUT jusqu'à l'année universitaire 2022-2023 incluse

En fin de semestre 1 (S1)

L'étudiant est autorisé à s'inscrire en semestre 2 par le jury même si le semestre 1 n'est pas validé.

Le jury pourra proposer à l'étudiant un dispositif de remédiation (ce sera vrai à la fin de chaque semestre).

Si moyenne de S1 ≥ 10 et moyenne de chaque UE ≥ 8 ; le semestre 1 est validé, et toutes les UE du semestre 1 sont capitalisées.

Si la condition ci-dessus n'est pas vérifiée :

- Le jury peut décider de valider le semestre 1, dans ce cas toutes les UE du semestre 1 sont capitalisées.
- Si le jury ne valide pas le semestre 1, toutes les UE dont la moyenne est supérieure à 10 sont capitalisées.

En fin de semestre 2 (S2)

- Si **le semestre 2 et le semestre 1 sont validés**, l'étudiant est autorisé à s'inscrire en semestre 3.

- Si **le semestre 2 est validé et pas le semestre 1**, l'étudiant est autorisé à s'inscrire en semestre 3 si la moyenne générale des semestres 1 et 2 est ≥ 10 et moyenne de chaque UE ≥ 8. Le semestre 1 est alors validé par compensation, sauf opposition de l'étudiant.

- Si **le semestre 2 n'est pas validé et le semestre 1 est validé**, l'étudiant est autorisé à s'inscrire en semestre 3 si la moyenne générale des semestres 1 et 2 est ≥ 10 et moyenne de chaque UE ≥ 8. Le semestre 2 est alors validé par compensation, sauf opposition de l'étudiant.

La moyenne de l'ensemble S1-S2 est calculée en fonction des coefficients de chaque semestre selon le Programme Pédagogique National (PPN). Néanmoins, chaque semestre représente 30 crédits européens.

Si l'étudiant a validé son S1 et qu'il n'a pas pu compenser son S2 avec son S1, le jury peut proposer à l'étudiant de passer en semestre 3 si :

- la moyenne dans chaque unité d'enseignement est **supérieure ou égale à 8**,
- l'ensemble de ses ECTS est supérieur à **45 sur 60** (décision de la CFVU du 3 juillet 2014)

Il aura alors le statut d'AJAC (Ajourné mais Autorisé à Continuer).

L'étudiant aura la possibilité de compenser son S2 avec son S3, à l'exception d'une poursuite d'études en S3 en alternance.

En fin de semestre 3 (S3)

En fin de semestre 3, le dispositif décrit pour la fin du S2 reste valable. Toutefois si S2 a servi à compenser S1, il ne pourra pas servir à compenser S3.

En fin de semestre 4 (S4)

Idem en fin de semestre 4, sauf qu'il ne pourra pas avoir de compensation possible avec un semestre 5 qui n'existe pas. Par conséquent, si étudiant a validé S1, S2 et S3 sans valider S4, le jury devra proposer une solution adaptée : redoublement (mais il faudra attente un semestre), refaire un stage, refaire un projet, etc.

3.2 REDOUBLEMENT AU SEMESTRE

En cas de redoublement d'un semestre non validé :

- L'étudiant doit repasser obligatoirement toutes les UE dont la moyenne est inférieure à 10.

- Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres unités d'enseignement.

- Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant.

L'étudiant ne peut être autorisé à redoubler plus de deux semestres durant la totalité du cursus conduisant au Diplôme Universitaire de Technologie. En cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par le directeur de l'IUT, un redoublement supplémentaire peut être autorisé. **L'étudiant ne peut en aucun cas redoubler 2 fois le même semestre.**

Les Unités d'Enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables en vue de la reprise d'études en formation continue, dans le cadre des dispositions du décret du 23 août 1985 susvisé. Les étudiants qui sortent de l'IUT sans avoir obtenu le diplôme universitaire de technologie reçoivent une attestation d'études comportant la liste des unités d'enseignement capitalisables qu'ils ont acquises, ainsi que les crédits correspondants, délivrée par le Directeur de l'institut universitaire de technologie.

La décision refusant l'autorisation de redoubler prise par le jury doit être motivée et assortie de conseils d'orientation.

3.3 REGLES DE COMPENSATION ET CAPITALISATION DES CREDITS

Un semestre est validé par compensation avec le semestre suivant ou précédent si les conditions suivantes sont respectées :

- moyenne à chaque UE ≥ 8
- moyenne sur l'ensemble (Si ; Si+1) ou (Si ; Si-1) ≥ 10. Chaque semestre représente 30 crédits européens et a donc le même poids, dans le calcul de la moyenne des 2 semestres.

Un semestre ne peut être utilisé qu'une seule fois pour compenser un autre semestre. A titre d'exemple : si S1 est validé par compensation avec S2, S2 ne pourra pas servir pour compenser au besoin S3. S3 pourra être éventuellement validé par compensation avec S4.

L'étudiant peut choisir de ne pas utiliser la règle de compensation, il redoublera le semestre non validé.

La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits correspondants.

4 JURY

La composition des jurys et les conditions de passage et de délivrance du diplôme sont conformes aux dispositions nationales légales en vigueur fixé par arrêté du 3 août 2005 (article 23).

Le jury d'admission comprend :

- le Président, le directeur de l'IUT ou son représentant,
- les chefs de département de l'IUT,
- un ou plusieurs enseignants-chercheurs ou enseignants du département,
- une ou plusieurs personnalités extérieures exerçant des fonctions en relation étroite avec la spécialité concernée, choisies dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'Education.

Il comprend au moins 50% d'enseignants-chercheurs et d'enseignants.

Les jurys constitués en vue :

- du passage dans chaque semestre,
- de la délivrance du Diplôme Universitaire de Technologie.

Ils sont désignés par le Président de l'Université de La Réunion, sur proposition du Directeur de l'IUT.

Ces jurys siègent séparément et prennent des décisions distinctes pour le passage au semestre suivant et pour l'attribution du Diplôme Universitaire de Technologie.

5 OBTENTION DU DIPLÔME

Le Diplôme Universitaire de Technologie, portant mention de la délibération du jury, est délivré par le président de l'Université de La Réunion sur proposition du jury constitué conformément au paragraphe IV ci-dessus, dès lors que les 4 semestres sont validés. Si le cursus de l'élève comporte un semestre de mobilité, ce semestre ne donne pas lieu à une note de semestre. ***Le jury prononcera sa décision en s'appuyant sur celle de l'établissement d'accueil.***

La délivrance du diplôme universitaire de technologie donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui la composent et les 120 crédits correspondants.

Pour le **DUT Techniques de commercialisation**, la délivrance du diplôme est subordonnée à la présentation d'au moins une certification en langue anglaise faisant l'objet d'une évaluation externe et reconnue au niveau international et par le monde socioéconomique.

6 MESURES TRANSITOIRES

Pour les étudiants de 2ème année de DUT qui seront admis à redoubler pour l'année universitaire 2022-2023, le redoublement se traduit par :

* de nouvelles matières proposées en 2022-2023 mais pour lesquelles des matières équivalentes ont été validées par l'étudiant en 2021-2022. Une analyse du relevé de notes de ce dernier permettra de repérer les éventuelles équivalences. Une commission d'équivalence composée du chef de département, des directeurs des études et des référents de blocs se prononcera sur les demandes d'équivalence Dans ce cas, la note 2022-2023 sera celle (>10) obtenue en 2021-2022 (report de note).

* de nouvelles matières proposées en 2022-2023 et n'ayant pas d'équivalence avec les matières validées en 2021-2022 : Ces matières seront à suivre ET valider en 2022-2023.

ANNEXE 1

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES HORAIRES ET DES SPÉCIALITÉS DU DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Horaires des différentes spécialités du diplôme universitaire de technologie

HORAIRES	
1 800 heures	**1 620 heures**
Spécialités	**Spécialités**
Génie biologique (GB)	Carrières Sociales (CS)
Génie Civil-Construction Durable (GC-CD)	Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)
Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE)	Techniques de Commercialisation (TC)
Réseaux et Télécommunications (R&T)	

ANNEXE 2

MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

DUT Carrières Sociales (CS)

DUT Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)

DUT Gestion des Entreprises et des Administrations (Formation en Apprentissage)

DUT Génie Biologique (GB)

DUT Génie Civil-Construction Durable (GC-CD)

DUT Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE)

DUT Réseaux et Télécommunications (R&T)

DUT Réseaux et Télécommunications (Formation en Apprentissage)

DUT Techniques de Commercialisation (TC)

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES 2021-2022

Champ Culture, Territoire et Sociétés plurielles dans l'océan Indien
Diplôme DUT CARRIERES SOCIALES - option ASSISTANCE SOCIALE

VET _ DUT CARRIERES SOCIALES 2EME ANNEE

Code	Libellé	CNU	ECTS	Coeff.	CM	TD	TP	MATIERE DIRIGEE ET TUTOREE	Total Heures étudiant	Session Unique	
UU3CS3S3	SEMESTRE 3		30		110h	180h	130h	100h	420h	cc*	Nature de l'épreuve
UU3CS3U1	UE 3.1 - ORGANISATION ET POLITIQUES SECTORIELLES		7		60h	20h			80h		
UU3CS101	MATI POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES	04		3	20h				20h	cc	écrit et/ou oral
UU3CS102	MATI DROIT APPLIQUE	02		2	20h	10h			30h	cc	écrit et/ou oral
UU3CS103	MATI POLITIQUES ECONOMIQUES CONTEMPORAINES DYNAMIQUES DE MARCHE	04		2	20h	10h			30h	cc	écrit et/ou oral
UU3CS202	UE 3.2 SOCIETES POPULATIONS ET PUBLICS		6		50h	30h			80h		
UU3CS201	MATI POLITIQUE SECT ORGANISATION	04		2	20h				20h	cc	écrit et/ou oral
UU3CS202	MATI L'INDIVIDU ET LE GROUPE	19		2	20h	10h			30h	cc	écrit et/ou oral
UU3CS203	MATI PUBLICS PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES PSYCHOPATHOLOGIE SANTE M	19		2	10h	20h			30h	cc	écrit et/ou oral
UU3CS3U3	UE 3.3 TECHNIQUES ET CONCEPTION DE PROJETS		11			100h	80h		180h		
UU3CS301	MATI EXPRESSION COMMUNICATION DES ORGANISATIONS	09		2		30h			30h	cc	écrit et/ou oral
UU3CS302	MATI LANGUES ET CULTURES ETRANGERES	11		2			20h		20h	cc	écrit et/ou oral
UU3CS303	MATI METHODOLOGIE ET CONDUITE DE PROJET	06		2		30h			30h	cc	écrit et/ou oral
UU3CS304	MATI GESTION	06		2		40h			40h	cc	écrit et/ou oral
UU3CS305	MATI METHODOLOGIE DE L'INTERVENTION SOCIALE	19		1,5			30h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU3CS306	MATI METHODO GENERALE INTERV TRAVAIL SOC ECOUTE ACT TECH ENTRET	19		1,5			30h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU3CS3U4	UE 3.4 DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL		6			30h	50h	100h	80h		
UU3CS401	MATI PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL	70		1			10h		10h	cc	écrit et/ou oral
UU3CS402	MATI ANALYSE PRATIQUE PROF PRATIQUE PETITE ENFANCE PRATIQUES CREA	19		2		30h	40h		70h	cc	écrit et/ou oral
UU3CS403	MATI PROJET TUTORE	70		3				100h	100h	cc	écrit et/ou oral
UU4CS3S4	SEMESTRE 4		30		90h	190h	100h	100h	380h		
UU4CS3U1	UE 4.1 - ACTEURS DYNAMIQUES ET TERRITOIRES		6		70h	50h			120h		
UU4CS101	MATI ORGANISATIONS POLITIQUES ADMINISTRATIVES ET ACTEURS	04		1,5	30h				30h	cc	écrit et/ou oral
UU4CS102	MATI DROIT SPECIALISE	01		1,5	10h	20h			30h	cc	écrit et/ou oral
UU4CS103	MATI DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL	19		1,5	20h	10h			30h	cc	écrit et/ou oral
UU4CS104	MATI LES ACTEURS DE LA SOCIETE CIVILE	19		1,5	10h	20h			30h	cc	écrit et/ou oral
UU4CS3U2	UE 4.2 PUBLICS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES		6		20h	30h	50h		100h		
UU4CS201	MATI PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL	70		1			10h		10h	cc	écrit et/ou oral
UU4CS202	MATI PRATIQUES PUBLICS ET CHAMPS PROFESSIONNELS	19		1		20h	10h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU4CS203	MATI MEMOIRE	70		2						cc	écrit et/ou oral
UU4CS204	MATI PUBLICS ET PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES	19		1	10h		30h		40h	cc	écrit et/ou oral
UU4CS205	MATI ANALALYSE DES CHAMPS PROFESIONNELS	19		1	10h	10h			20h	cc	écrit et/ou oral
UU4CS3U3	UE 4.3 LANGAGES ET COMMUNICATIONPROFESSIONNELLE		7			110h	50h		160h		
UU4CS301	MATI EXPRESSION COMMUNICATION PROFESSIONNEL SUIVI MEMOIRE	09		2		40h			40h	cc	écrit et/ou oral
UU4CS302	MATI LANGUES ET CULTURES ETRANGERES	11		2		10h	20h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU4CS303	MATI TECHNIQUES DE NEGOCIATION ET DE MEDIATION	71		1		30h			30h	cc	écrit et/ou oral
UU4CS304	MATI METHODES GENERALES D'INTERVENTION SOCIALE	19		1			30h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU4CS305	MATI METHODES ET PRATIQUES D'INTERVENTION SOCIALE	19		1		30h			30h	cc	écrit et/ou oral
UU4CS3U4	UE 4.4 APPROFONDISSEMENT PROFESSIONNEL		11					100h			
UU4CS401	MATI PROJET TUTORE	70		3				100h	100h	cc	écrit et/ou oral
UU4CS402	MATI STAGE (8 semaines minimum)	70		8						cc	écrit et/ou oral

cc* : contrôle continu

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES 2021-2022

Champ Sciences Technologie et Santé en Environnement Tropical
Diplôme DUT GENIE BIOLOGIQUE - Option Industries Agroalimentaires et Biologiques / Option Génie de l'Environnement
VET _ DUT GENIE BIOLOGIQUE -INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES BIOLOGIQUES 2EME ANNEE

Code	Libellé	CNU	ECTS	Coeff CM/TD	Coeff TD/TP	CM	TD	TP	MATIERE DIRIGEE ET TUTOREE	TOTAL HEURES ETUDIANTS	Session Unique	
	SEMESTRE 3		30			110h	289h	181h	80h	660h	cc*	Nature de l'épreuve
UU3B3IU1	UE 31.I : GÉNIE DES PROCÉDÉS INDUSTRIELS		9			39h	62h	52h		153h		
UU3B1IO1	MATI PHYSIQUE INDUSTRIELLE	62		1,5	1,5		39	13h		52h	cc	écrit et/ou oral
UU3B1IO2	MATI OPÉRATIONS UNITAIRES	62		1,5	1,5	14h	16h	20h		50h	cc	écrit et/ou oral
UU3B1IO3	MATI APPROFONDISSEMENT TECHNOLOGIQUE	62		1,5	1,5	12h	30h	16h		58h	cc	écrit et/ou oral
UU3B3IU2	UE 32.I : BIOTECHNOLOGIES		9			51h	47h	60h		158h		
UU3B2IO1	MATI BIOCHIMIE ET PHYSICO-CHIMIE ALIMENTAIRES	64		2	1	18h	18h	20h		56h	cc	écrit et/ou oral
UU3B2IO2	MATI MICROBIOLOGIE ALIMENTAIRE	65		2	1	15h	16h	20h		51h	cc	écrit et/ou oral
UU3B2IO3	MATI BIOCHIMIE ET PHYSICO-CHIMIE APPROFONDIES	65		2	1	18h	13h	20h		51h	cc	écrit et/ou oral
UU3B3IU3	UE 33.I : FORMATION GÉNÉRALE POUR L'ENTREPRISE		6			20h	55h	44h		119h		
UU3B3IO1	MATI QUALITÉ-HYGIÈNE ALIMENTAIRE-SÉCURITÉ DÉVELOPPEMENT DURABLE	64		0,5	0,5	6h	10h	12h		28h	cc	écrit et/ou oral
UU3B3IO2	MATI ANALYSE DE DONNÉES OUTILS DE BIOINFORMATIQUE	64		0,5	1,5	4h	15h	20h		39h	cc	écrit et/ou oral
UU3B3IO3	MATI RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	64		1,5	1,5	10h	30h	12h		52h	cc	écrit et/ou oral
UU3B3IU4	UE 34.I : OUTILS DE COMMUNICATION		6				125h	25h		150h		
UU3B4IO1	MATI LANGUE VIVANTE 1 : ANGLAIS	11		1	1		15h	15h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU3B4IO2	MATI EXPRESSION COMMUNICATION	71		0,5	0,5		15h	10h		25h	cc	écrit et/ou oral
UU3B4IO3	MATI PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL	71			1		15h			15h	cc	écrit et/ou oral
UU3B4IO4	MATI PROJET TUTORE			2					80h	80h	cc	écrit et/ou oral
	SEMESTRE 4		30			72h	276h	142h	70h	560h		
UU4B3IU1	UE 41.I : GÉNIE ALIMENTAIRE ET BIOPROCÉDÉS		10			60h	78h	122h		260h		
UU4B1IO1	MATI ÉLECTROTECHNIQUE AUTOMATISME/RÉGULATION	63		0,5	1	12h	10h	22h		44h	cc	écrit et/ou oral
UU4B1IO2	MATI TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE : PROCÉDÉS DE FABRICATION	62		1	1	14h	18h	26h		58h	cc	écrit et/ou oral
UU4B1IO3	MATI ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX POUR L'ENTREPRISE	64		0,5	0,5	5h	12h	8h		25h	cc	écrit et/ou oral
UU4B1IO4	MATI BIOCHIMIE ET PHYSICO-CHIMIE APPLIQUÉES	32			1		6h	24h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU4B1IO5	MATI MICROBIOLOGIE INDUSTRIELLE ET GÉNÉTIQUE MICROBIENNE	64		1,5	1	20h	12h	28h		60h	cc	écrit et/ou oral
UU4B1IO6	MATI ENSEIGNEMENTS TECHNOLOGIQUES POUR L'ENTREPRISE	64		1	1	9h	20h	14h		43h	cc	écrit et/ou oral
UU4B3IU2	UE 42.I : COMPLÉMENTS DE FORMATION POUR L'ENTREPRISE		8			12h	128h	20h		160h		
UU4B2IO1	MATI QUALITÉ-SÉCURITÉ SANTÉ DÉVELOPPEMENT DURABLE GESTION LÉGISLA	06		1		12h	23h			35h	cc	écrit et/ou oral
UU4B2IO2	MATI LANGUE VIVANTE 1 : ANGLAIS	11		1	1		10h	10h		20h	cc	écrit et/ou oral
UU4B2IO3	MATI EXPRESSION COMMUNICATION	71		1	1		15h	10h		25h	cc	écrit et/ou oral
UU4B2IO4	MATI PROJET TUTORÉ			3					70h	70h	cc	écrit et/ou oral
UU4B3IU3	STAG 43.E : STAGES		12	12								
UU4B3IO1	Stage (stage de fin d'études de 10 semaines min)			12							cc	écrit et/ou oral

cc* : contrôle continu

VET _ DUT GENIE BIOLOGIQUE OPTION GENIE DE L'ENVIRONNEMENT 2EME ANNEE

Code	Libellé	CNU	ECTS	Coeff CM/TD	Coeff TD/TP	CM	TD	TP	MATIERE DIRIGEE ET TUTOREE	TOTAL HEURES ETUDIANTS	Session Unique	
	SEMESTRE 3		30			160h	535,5h	332h	80h	1107,5h	cc*	Nature de l'épreuve
UU3B3EU1	UE 31.E : ORIGINE NATURE DÉTECTION DES POLLUTIONS		9			26h	54h	74h		154h		
UU3B1E01	MATI MICROBIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT	64		1,5	1,5	6h	14h	24h		44h	cc	écrit et/ou oral
UU3B1E02	MATI CHIMIE DE L'ENVIRONNEMENT	32		1,5	2,5	10h	20h	40h		70h	cc	écrit et/ou oral
UU3B1E03	MATI BRUIT ET RAYONNEMENTS	60		1	1	10h	20h	10h		40h	cc	écrit et/ou oral
UU3B3EU2	UE 32.E : ÉTUDE ET TRAITEMENT DES POLLUTIONS		7			21h	50h	56h		127h		
UU3B2E01	MATI GESTION DES DÉCHETS	32		2	1	10h	16h	12h		38h	cc	écrit et/ou oral
UU3B2E02	MATI BASES DU TRAITEMENT DES EAUX	32		1	1	6h	12h	22h		40h	cc	écrit et/ou oral
UU3B2E03	MATI COMPLÉMENTS DE FORMATION TECHNOLOGIQUE POUR L'ANALYSE DES MI	32		1	1	5h	22h	22h		49h	cc	écrit et/ou oral
UU3B3EU3	UE 33.E : ECOLOGIE ECOSYSTEMES FORMATION GÉNÉRALE POUR L'ENTREP		8			38h	63h	48h		149h		
UU3B3E01	MATI ECOLOGIE ET SURVEILLANCE DES MILIEUX NATURELS	67		1,5	1,5	16h	17h	36h		69h	cc	écrit et/ou oral
UU3B3E02	MATI ANALYSE DE DONNÉES INFORMATIQUE APPLIQUÉE	26		1	1	4h	20h	6h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU3B3E03	MATI DÉVELOPPEMENT DURABLE	02		1,5	0,5	4h	10h	6h		20h	cc	écrit et/ou oral
UU3B3E04	MATI QUALITÉ-SÉCURITÉ-SANTÉ	02		1		14h	16h			30h	cc	écrit et/ou oral
UU3B3EU4	UE 34.E : OUTILS DE COMMUNICATION PROJETS		6				125h	25h		150h		
UU3B4E01	MATI LANGUE VIVANTE 1 : ANGLAIS	11		1	1		15h	15h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU3B4E02	MATI EXPRESSION COMMUNICATION	71		0,5	0,5		15h	10h		25h	cc	écrit et/ou oral
UU3B4E03	MATI PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL	71			1		15h			15h	cc	écrit et/ou oral
UU3B4E04	MATI PROJET TUTORÉ			2					80h	80h	cc	écrit et/ou oral
	SEMESTRE 4		30			75h	136h	129h	70h	410h		
UU4B3EU1	UE 41.E : TRAITEMENT DES POLLUTIONS ET GESTION DE L'ENVIRONNEME		10			67h	91h	90h		247h		
UU4B1E01	MATI GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	02		2		16h	14h			30h	cc	écrit et/ou oral
UU4B1E02	MATI BASES D'ECOTOXICOLOGIE ET RISQUES	64		0,5	1,5	12h	12h	26h		50h	cc	écrit et/ou oral
UU4B1E03	MATI COMPLÉMENTS DE FORMATION EN GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	02		0,5	1	8h	20h	18h		46h	cc	écrit et/ou oral
UU4B1E04	MATI TRAITEMENT DES DÉCHETS - TRAITEMENT DE L'AIR	32		0,5	0,5	8h	12h	6h		26h	cc	écrit et/ou oral
UU4B1E05	MATI TRAITEMENT DES EAUX ET ASSAINISSEMENT	32		1	1,5	15h	20h	28h		63h	cc	écrit et/ou oral
UU4B1E06	MATI BASES D'ÉLECTROTECHNIQUE ET AUTOMATISME	61		0,5	0,5	8h	13h	12h		33h	cc	écrit et/ou oral
UU4B3EU2	UE 42.E : COMPLÉMENTS DE FORMATION POUR L'ENTREPRISE		8			8h	45h	39h		162h		
UU4B2E01	MATI APPROFONDISSEMENT EN TECHNOLOGIE	32		0,5	0,5	8h	20h	19h		47h	cc	écrit et/ou oral
UU4B2E02	MATI LANGUE VIVANTE 1 : ANGLAIS	11		1	1		10h	10h		20h	cc	écrit et/ou oral
UU4B2E03	MATI EXPRESSION COMMUNICATION	71		1	1		15h	10h		25h	cc	écrit et/ou oral
UU4B2E04	MATI PROJET TUTORE			3					70h	70h	cc	écrit et/ou oral
UU4B3EU3	UE 43.E : STAGES		12	12								
UU4B3E01	Stage (s) (stage de fin d'études de 10 semaines minimum)			12							cc	écrit et/ou oral

cc* : contrôle continu

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES 2021-2022

Champ Sciences Technologie et Santé en Environnement Tropical
Diplôme DUT GENIE CIVIL CONSTRUCTION DURABLE

VET _ DUT GENIE CIVIL CONSTRUCTION DURABLE 2EME ANNEE

Code	Libellé	CNU	ECTS	COEFF	CM	TD	TP	MATIERE DIRIGEE ET TUTOREE	Total heures étudiant	Session Unique	
UU3GC3S3	SEMESTRE 3		30		98h	275h	172h		545h	cc*	Nature de l'épreuve
UU3GC3U1	UE 3.1: EQUIPEMENTS ET OUVRAGES		10	10	50h	58h	72h		180h		
UU3GC101	MATI BASE DE LA GEOTECHNIQUE	60		1,5	8h	10h	12h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU3GC102	MATI GEOTECHNIQUE POUR LE TECHNICIEN	60		1,5	8h	10h	12h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU3GC103	MATI ENVELOPPE ET VENTILATION	60		1,5	8h	14h	8h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU3GC104	MATI MAITRISE DE L'ENERGIE	62		1,5	8h	14h	8h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU3GC105	MATI PROJETS DE BATIMENTS	60		2	8h	6h	16h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU3GC106	MATI PROJETS DE TRAVAUX PUBLICS	60		2	10h	4h	16h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU3GC3U2	UE 3.2: MANAGEMENT DE PROJET		13	13	16h	88h	66h	75h	170h		
UU3GC201	MATI PREPARATION DES TRAVAUX	60		1,5	8h	14h	8h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU3GC202	MATI GESTION DES CHANTIERS	60		1,5	8h	14h	8h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU3GC203	MATI EXPRESSION ET COMMUNICATION S3	71		1,5		20h	10h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU3GC204	MATI LANGUE VIVANTE S3	11		2		20h	10h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU3GC205	MATI PPP S3	60		1		20h			20h	cc	écrit et/ou oral
UU3GC206	STAG STAGE 1			2						cc	écrit et/ou oral
UU3GC207	MATI ETUDE DE CAS	60		1,5			30h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU3GC208	MATI PROJET TUTORE S3	60		2				75h	75h	cc	écrit et/ou oral
UU3GC3U3	UE 3.3: MATERIAUX ET STRUCTURES		7	7	32h	54h	34h		120h		
UU3GC301	MATI STRUCTURES HYPERSTATIQUES	60		1,5	6h	12h	12h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU3GC302	MATI BETON ARME POUR LE TECHNICIEN	60		2	8h	10h	12h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU3GC303	MATI CONSTRUCTION BOIS	60		2	8h	14h	8h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU3GC304	MATI MATHEMATIQUES S3	25		1,5	10h	18h	2h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU4GC4S4	SEMESTRE 4		30		11h-25h	171h-195h	124h-134h				
U4GC3U1I	UE 4.1 RENFORCEMENTS PROFESSIONNELS_IP		6	6	8h	60h	52h		120h		
UU4GC101	MATI GESTION DE L'ENTREPRISE ET LEGISLATION	06		1,5		22h	8h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU4GC102	MATI SYSTEMES ENERGETIQUES	62		1,5	8h	10h	12h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU4GC103	MATI MODELISATION DE STRUCTURES	60		1,5		8h	22h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU4GC104	MATI LANGUE VIVANTE S4	11		1,5		20h	10h		30h	cc	écrit et/ou oral
U4GC3U1P	UE 4.1 RENFORCEMENTS PROFESSIONNELS _ PE		6	6	10h	50h	60h		120h		
U4GCAT01	MATI MECANIQUE DES SOLS	60		1,5	4h	10h	16h		30h	cc	écrit et/ou oral
U4GC0S02	MATI PHYSIQUE DU BATIMENT	60		1,5	6h	12h	12h		30h	cc	écrit et/ou oral
U4GCOS01	MATI MODELISATION DES STRUCTURES COMPLEXES	60		1,5		8h	22h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU4GC104	MATI LANGUE VIVANTE S4	11				20h	10h		30h		écrit et/ou oral
U4GC3U2I	UE 4.2 CONSTRUCTION DURABLE_ IP		6	6	15h	46h	44h		105h		
UU4GC201	MATI MANAGEMENT ET MAITRISE D 'OEUVRE	6062		1,5	4h	14h	12h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU4GC202	MATI APPROCHE DES PROJETS DE CONSTRUCTION	60		1,5		18h	12h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU4GC203	MATI CONTEXTE INSULAIRE ET ENERGIES RENOUVELABLES	62		1,5	8h	10h	12h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU4GC204	MATI CONSTRUCTION DURABLE	62		1,5	3h	4h	8h		15h	cc	écrit et/ou oral
U4GC3U2P	UE 4.2 CONSTRUCTION DURABLE _ PE			6	3h	60h	42h		105h		
U4GCOS03	MATI BASES MATHEMATQUES DE L'INGENIERIE	25		1,5		26h	4h		30h	cc	écrit et/ou oral
U4GCOS04	MATI STRUCTURES ET METHODES ENERGETIQUES	62		1,5		30h			30h	cc	écrit et/ou oral
U4GCOS05	MATI ALGORITHMIQUE	25		1,5			30h		30h	cc	écrit et/ou oral
U4GCAT02	MATI CONSTRUCTION DURABLE	62		1,5	3h	4h	8h		15h		écrit et/ou oral
UU4GC3U3	UE 4.3 PROJET DE FIN D'ETUDES		8	8			100h		120h		
UU4GC301	MATI PROJET DE FIN D'ETUDES	60		4			100h		100h	cc	écrit et/ou oral
UU4GC302	MATI COMMUNICATION DE PROJET	71		2			20h		20h	cc	écrit et/ou oral
UU4GC303	MATI PROJET TUTORE	71		2				75h	75h	cc	écrit et/ou oral
UU4GC3U4	UE 4.4 STAGES		10	10							
UU4GC401	STAG STAGE	60		10						cc	écrit et/ou oral

cc* : contrôle continu

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES 2021-2022

Champ Culture, Territoire et Sociétés plurielles dans l'océan Indien
Diplôme DUT GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS

VET _ DUT GEA OPTION GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE 2EME ANNEE

Code	Libellé	CNU	ECTS	Coeff	CM	TD	TP	MATIERE DIRIGEE ET TUTOREE	Total Heures étudiant	Session Unique	
	SEM SEM 3		30		106h	243h	95h	120h	444	cc*	Nature de l'épreuve
	UE 1 MANAGEMENT DES ORGANISATIONS		12	12	76h	119h	50h		245h		
UU3GE101	MATI LV1 ANGLAIS	11		2		15h	15h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU3GE102	MATI LV2 CHINOIS	15		1		20h			20h	cc	écrit et/ou oral
UU3GE103	MATI ECONOMIE	06		1	12h	12h			24h	cc	écrit et/ou oral
UU3GE104	MATI DROIT DU TRAVAIL	0102		1	18h	9h			27h	cc	écrit et/ou oral
UU3GE105	MATI DROIT DES AFFAIRES APPROFONDI	0102		1	12h	9h			21h	cc	écrit et/ou oral
UU3GE106	MATI FISCALITE DES PERSONNES MORALES	06		1	12h	12h			24h	cc	écrit et/ou oral
UU3GE107	MATI ANALYSE STATISTIQUES POUR LA GESTION	06		1	6h	12h			18h	cc	écrit et/ou oral
UU3GE108	MATI STRATEGIE D'ENTREPRISE	06		1	12h	12h			24h	cc	écrit et/ou oral
UU3GE109	MATI METHODOLOGIE DE GESTION DE PROJET	06		1	4h	11h			15h	cc	écrit et/ou oral
UU3GE110	MATI LOGICIELS METIERS	06		1			21h		21h	cc	écrit et/ou oral
UU3GE111	MATI SIMULATION DE GESTION	06		1		7h	14h		21h	cc	écrit et/ou oral
	UE 2 OUTILS DE LA GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE		18	18	30h	124h	45h	120h	199h		
UU3GEF01	MATI EXPRESSION-COMMUNICATION DES ORGANISATIONS	71		2		14h	14h		28h	cc	écrit et/ou oral
UU3GEF02	MATI SYSTEME DE GESTION DE BASE DE DONNEES	06		2	4h	16h	16h		36h	cc	écrit et/ou oral
UU3GEF03	MATI PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL	71		1,5			15h		15h	cc	écrit et/ou oral
UU3GEF04	MATI GESTION FINANCIERE	06		3	12h	30h			42h	cc	écrit et/ou oral
UU3GEF05	MATI CALCUL ET ANALYSE DES COUTS	06		2	6h	18h			24h	cc	écrit et/ou oral
UU3GEF06	MATI COMPTABILITE APPROFONDIE	06		2	8h	22h			30h	cc	écrit et/ou oral
UU3GEF07	MATI REVISION COMPTABLE	06		1,5		24h			24h	cc	écrit et/ou oral
UU3GEF10	MATI PROJET TUTORE			4				120h		cc	écrit et/ou oral

	SEM SEM 4		30		57h	130h	107	120h	294		
	UE 1 ENVIRONNEMENT ET OUTILS DE LA GCF		14	14	57h	130h	107		294		
UU4GE101	MATI EXPRESSION-COMMUNICATION PROFESSIONNELLE	71		1		10h	10h		20	cc	écrit et/ou oral
UU4GE102	MATI LV1 APPROFONDISSEMENT PROFESSIONNEL	11		1,5		12h	12h		24	cc	écrit et/ou oral
UU4GE103	MATI LV2	15		1		20h			20	cc	écrit et/ou oral
UU4GE104	MATI ECONOMIE	06		1	9h	6h			15	cc	écrit et/ou oral
UU4GE105	MATI PROJET PROF PERSONNALISE	71		0,5			15h		15	cc	écrit et/ou oral
UU4GE106	MATI SYSTEME D'INFORMATION ET DE GESTION	06		1		8h	10h		18	cc	écrit et/ou oral
UU4GE107	MATI CONTROLE DE GESTION ET GESTION PREVISIONNELLE	06		1	4h	20h			24	cc	écrit et/ou oral
UU4GE108	MATI DROIT ADMINISTRATIF	0102		1	14h	10h			24	cc	écrit et/ou oral
UU4GE109	MATI APPLICATIONS PROFESSIONNELLES STATISTIQUES	06		1	6h		18h		24	cc	écrit et/ou oral
UU4GE110	MATI ETUDES DE CAS PRATIQUES	06		1	6h	18h			24	cc	écrit et/ou oral
UU4GEF11	MATI GESTION DE LA TRESORERIE ET DIAGNOSTIC FINANCIER	06		1	9h	11h			20	cc	écrit et/ou oral
UU4GEF12	MATI SPECIFICITES FISCALES ET COMPTABLES DES SOCIETES	06		1	9h	15h			24	cc	écrit et/ou oral
UU4GEF13	MATI TABLEAUX DE BORD DE GESTION	06		1			24h		24	cc	écrit et/ou oral
UU4GEF14	MATI LOGICIEL DE GESTION DE LA PAIE	06		1			18h		18	cc	écrit et/ou oral
UU4GE3U2	UE 2 MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE		16	16				120h			
UU4GE201	MATI PROJET TUTORE			4				120h		**cc**	écrit et/ou oral
UU4GE202	MATI STAGE PROFESSIONNEL			12							écrit et/ou oral

cc* : contrôle continu

VET _ DUT GEA OPTON GESTION ET MANAGMENT DES ORGANISATIONS 2EME ANNEE

Code	Libellé	CNU	ECTS	coeff	CM	TD	TP	MATIERE DIRIGEE ET TUTOREE	Total Heures étudiant	Session Unique	
	SEM SEM 3		30	30	106h	243h	95h	120h	444h	cc*	Nature de l'épreuve
UU3E3U1	UE 1 MANAGEMENT DES ORGANISATIONS		12	12	76h	119h	50h		245h		
UU3GE101	MATI LV1 ANGLAIS	11		2		15h	15h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU3GE102	MATI LV2 CHINOIS	15		1		20h			20h	cc	écrit et/ou oral
UU3GE103	MATI ECONOMIE	06		1	12h	12h			24h	cc	écrit et/ou oral
UU3GE104	MATI DROIT DU TRAVAIL	0102		1	18h	9h			27h	cc	écrit et/ou oral
UU3GE105	MATI DROIT DES AFFAIRES APPROFONDI	0102		1	12h	9h			21h	cc	écrit et/ou oral
UU3GE106	MATI FISCALITE DES PERSONNES MORALES	06		1	12h	12h			24h	cc	écrit et/ou oral
UU3GE107	MATI ANALYSE STATISTIQUES POUR LA GESTION	06		1	6h	12h			18h	cc	écrit et/ou oral
UU3GE108	MATI STRATEGIE D'ENTREPRISE	06		1	12h	12h			24h	cc	écrit et/ou oral
UU3GE109	MATI METHODOLOGIE DE GESTION DE PROJET	06		1	4h	11h			15h	cc	écrit et/ou oral
UU3GE110	MATI LOGICIELS METIERS	06		1			21h		21h	cc	écrit et/ou oral
UU3GE111	MATI SIMULATION DE GESTION	06		1		7h	14h		21h	cc	écrit et/ou oral
UU3E3U2	UE OUTILS DE LA GESTION ET DU MANAGEMENT DES ORGANISATIONS		18	18	30h	124h	45h	120h	199h		
UU3GEM01	MATI EXPRESSION ET COMMUNICATION DES ORGANISATIONS	71		2		14h	14h		28h	cc	écrit et/ou oral
UU3GEM02	MATI SYSTEME DE GESTION DE BASE DE DONNEES	06		1,5	4h	10h	16h		30h	cc	écrit et/ou oral
UU3GEM03	MATI PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL	71		1,5			15h		15h	cc	écrit et/ou oral
UU3GEM04	MATI DIAGNOSTIC FINANCIER GMO	06		1,5	6h	18h			24h	cc	écrit et/ou oral
UU3GEM05	MATI CREATION D'ENTREPRISE	06		1,5	4h	15h			19h	cc	écrit et/ou oral
UU3GEM06	MATI CALCUL ET ANALYSE DES COUTS	06		1,5	6h	18h			24h	cc	écrit et/ou oral
UU3GEM07	MATI MARKETING OPERATIONNEL	06		1,5		24h			24h	cc	écrit et/ou oral
UU3GEM08	MATI GESTION OPERATIONNELLE DES RESSOURCES HUMAINES	06		1,5	4h	11h			15h	cc	écrit et/ou oral
UU3GEM09	MATI GESTION DE LA QUALITE,DE LA LOGISTQIE ET DE LA PRODUCTION	06		1,5	6h	14h			20h	cc	écrit et/ou oral
UU4E3S4	SEM SEM 4		30	30	57h	130h	107h	120	294		
UU4E3U1	UE 1 ENVIRONNEMENT ET OUTILS DE LA GMO		14	14	57h	130h	107h		294		
UU4GE101	MATI EXPRESSION-COMMUNICATION PROFESSIONNELLE	71		1		10h	10h		20	cc	écrit et/ou oral
UU4GE102	MATI LV1 APPROFONDISSEMENT PROFESSIONNEL	11		1,5		12h	12h		24	cc	écrit et/ou oral
UU4GE103	MATI LV2	15		1		20h			20	cc	écrit et/ou oral
UU4GE104	MATI ECONOMIE	06		1	9h	6h			15	cc	écrit et/ou oral
UU4GE105	MATI PROJET PROF PERSONNALISE	71		0,5			15h		15	cc	écrit et/ou oral
UU4GE106	MATI SYSTEME D'INFORMATION ET DE GESTION	06		1		8h	10h		18	cc	écrit et/ou oral
UU4GE107	MATI CONTROLE DE GESTION ET GESTION PREVISIONNELLE	06		1	4h	20h			24	cc	écrit et/ou oral
UU4GE108	MATI DROIT ADMINISTRATIF	0102		1	14h	10h			24	cc	écrit et/ou oral
UU4GE109	MATI APPLICATIONS PROFESSIONNELLES STATISTIQUES	06		1	6h		18h		24	cc	écrit et/ou oral
UU4GE110	MATI ETUDES DE CAS PRATIQUES	06		1	6h	18h			24	cc	écrit et/ou oral
UU4GEM11	MATI GESTION APPLIQUEE A UN SECTEUR D'ACTIVITE	06		1	6h	12h			18	cc	écrit et/ou oral
UU4GEM12	MATI DROIT DE LA CONCURRENCE	0102		1	6h	14h			20	cc	écrit et/ou oral
UU4GEM13	MATI TABLEAUX DE BORD DE GESTION	06		1			24h		24	cc	écrit et/ou oral
UU4GEM14	BLOC GESTION DES ACHATS ET DES VENTES	06		1	6h		18h		24		écrit et/ou oral
UU4E3U2	UE 2 MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE		16	16				120h			
UU4GE201	MATI PROJET TUTORE			4				120h			écrit et/ou oral
UU4GE202	MATI STAGE PROFESSIONNEL			12							écrit et/ou oral

cc* : contrôle continu

VET _ DUT GEA OPTON GESTION ET MANAGMENT DES ORGANISATIONS 2EME ANNEE _ APPRENTISSAGE

Code	Libellé	CNU	ECTS	coeff	CM	TD	TP	MATIERE DIRIGEE ET TUTOREE	Total Heures étudiant	Session Unique	
U2AAS3	SEM SEM 3		30	30	0	0	16		16	cc*	Nature de l'épreuve
U2AA3U31	UE 1 MANAGEMENT DES ORGANISATIONS		12	12					167		
U2AA3101	MATI LV1 ANGLAIS	11		2		15h	15h		30	cc	écrit et/ou oral
U2AA3103	MATI ECONOMIE	05		1	12h	12h			24	cc	écrit et/ou oral
U2AA3104	MATI DROIT DU TRAVAIL	01		1	12h	6h			18	cc	écrit et/ou oral
U2AA3105	MATI DROIT DES AFFAIRES APPROFONDI	01		1	12h	6h			18	cc	écrit et/ou oral
U2AA3106	MATI FISCALITÉ DES PERSONNES MORALES	01		1	12h	6h			18	cc	écrit et/ou oral
U2AA3107	MATI STRATÉGIE D'ENTREPRISE	06		1	12h	6h			18	cc	écrit et/ou oral
U2AA3108	MATI ANALYSES STATISTIQUES POUR LA GESTION	26		1	6h	12h			18	cc	écrit et/ou oral
U2AA3109	MATI METHODOLOGIE DE GESTION DE PROJET	06		1	4h	4h			8	cc	écrit et/ou oral
U2AA3111	MATI SIMULATION DE GESTION	06		1		15h			15	cc	écrit et/ou oral
U2AA3U32	UE OUTILS DE LA GESTION ET DU MANAGEMENT DES ORGANISATIONS		18	18					187		
U2A3M01	MATI EXPRESSION COMMUNICATION DES ORGANISATIONS DE LA GMO	09		2		14h	14h		28	cc	écrit et/ou oral
U2AA3M02	MATI SYSTÈME DE GESTION DE BASES DE DONNÉES DE LA GMO	27		2	4h	10h	16		30	cc	écrit et/ou oral
U2AA3M03	MATI PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL	06		1,5		15h			15	cc	écrit et/ou oral
U2AA3M04	MATI DIAGNOSTIC FINANCIER DE LA GMO	06		1,5	6h	12h			18	cc	écrit et/ou oral
U2AA3M05	MATI CRÉATION ENTREPRISE	06		1,5	4h	15h			19	cc	écrit et/ou oral
U2AA3M06	MATI CALCUL ET ANALYSE DES COÛTS	06		1,5	6h	18h			24	cc	écrit et/ou oral
U2AA3M07	MATI MARKETING OPÉRATIONNEL	06		2		18h			18	cc	écrit et/ou oral
U2AA3M08	MATI GESTION OPÉRATIONNELLE DES RESSOURCES HUMAINES	06		1,5	4h	11h			15	cc	écrit et/ou oral
U2AA3M09	MATI GESTION DE LA QUALITÉ DE LA LOGISTIQUE ET DE LA PRODUCTION	05		1,5	6h	14h			20	cc	écrit et/ou oral
U2AAS4	SEM SEM 4		30		0	0			0		
U2AA4U41	UE 1 ENVIRONNEMENT ET OUTILS DE LA GMO		14	14					152		
U2AA4101	MATI EXPRESSION COMMUNICATION PROFESSIONNELLE	09		1,5		10h			10	cc	écrit et/ou oral
U2AA4102	MATI LV1 APPROFONDISSEMENT PROFESSIONNEL	11		1,5		12h			12	cc	écrit et/ou oral
U2AA4104	MATI ECONOMIE	05		1	9h	6h			15	cc	écrit et/ou oral
U2AA4106	MATI SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION	27		1		8h			8	cc	écrit et/ou oral
U2AA4107	MATI CONTRÔLE DE GESTION ET GESTION PREVISIONNELLE	06		2	4h	18h			22	cc	écrit et/ou oral
U2AA4108	MATI DROIT ADMINISTRATIF	02		1	4h	14h			18	cc	écrit et/ou oral
U2AA4109	MATI APPLICATIONS PROFESSIONNELLES STATISTIQUES	26		1	6h	12h			18	cc	écrit et/ou oral
U2AA4111	MATI DROIT DE LA CONCURRENCE	01		1	9h	11h			20	cc	écrit et/ou oral
U2AA4M13	MATI TABLEAUX DE BORD DE GESTION	27		1		17h			17	cc	écrit et/ou oral
U2AA4M14	MATI GESTION DES ACHATS ET DES VENTES	05		1	6h	6h			12	cc	écrit et/ou oral
U2AA4U42	UE SITUATION PROFESSIONNELLE	06	16	16							
U2AA4201	SITUATION PROFESSIONNELLE			13						cc	écrit et/ou oral

cc* : contrôle continu

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES 2021-2022

Champ Sciences Technologie et Santé en Environnement Tropical
Diplôme DUT HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT

VET _ DUT HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT 2EME ANNEE

Code	Libellé	CNU	ECTS	Coeff.	CM	TD	TP	MATIERE DIRIGEE ET	Total Heures étudiant	Session Unique	
U2HSS3	SEM SEMESTRE 3		30		115h	265h	228h		894	cc*	Nature de l'épreuve
U2HS3U31	UE 3.1: Protection des personnes et des biens dans leur env			10	30h	60h	98h		301		
U2HS3M37	MATI Anglais	0011		2	1h	10h	24h		25h	cc	oral et/ou écrit
U2HS3M38	MATI Techniques de Communication	71		1,5	4h	6h	16h		26h	cc	oral et/ou écrit
U2HS3M39	MATI Méthodes d'analyse de la sécurité des systèmes	62		1	3h	6h	6h		15h	cc	oral et/ou écrit/pratique
U2HS3M40	MATI Evaluation et maitrise des risques professionnels	33		1	2h	8h	12h		22h	cc	oral et/ou écrit/pratique
U2HS3M41	MATI Facteurs d'ambiance	33		1,5	8h	10h	12h		30h	cc	oral et/ou écrit/pratique
U2HS3M42	MATI Ergonomie	67		1,5	4h	10h	16h		30h	cc	oral et/ou écrit/pratique
U2HS3M43	MATI Psychologie du travail	67		1,5	8h	10h	12h		30h	cc	oral et/ou écrit/pratique
U2HS3U32	UE 3.2: Prévision et prevention des risques technologiques et envir			10	45h	72h	78h		296		
U2HS3M44	MATI Risque biologique radiologque et radiop	33		1,5	8h	12h	12h		32h	cc	oral et/ou écrit/pratique
U2HS3M45	MATI Risque chimique	33		1	4h	6h	12h		22h	cc	oral et/ou écrit/pratique
U2HS3M46	MATI Sécurité incendie	33		2,5	6h	14h	18h		38h	cc	oral et/ou écrit/pratique
U2HS3M47	MATI Sécurité des installations et des équipements de travail	32		1,5	9h	14h	8h		31h	cc	oral et/ou écrit/pratique
U2HS3M48	MATI Sécurité électricité	62		1	4h	8h	8h		20h	cc	oral et/ou écrit
U2HS3M49	MATI Droit de l'environnement	02		1	8h	8h	4h		20h	cc	oral et/ou écrit
U2HS3M50	MATI Evaluation et maitrise des risques environnementaux	62		1,5	6h	10h	16h		32h	cc	oral et/ou écrit
	UE 3.3 Projets: Mise en oeuvre et modules complémentaires			10	40h	133h	52h		297		
U2HS3M51	MATI Projet tutoré	06		2				80h		cc	oral et/ou écrit
U2HS3M52	MATI Projet personnel et professionnel	06		2	4h	12h	4h		20h	cc	oral et/ou écrit
U2HS3M53	MATI Aspects pratiques de la mise en sécurité des installations	62		2	10h	18h	16h		44h	cc	oral et/ou écrit/pratique
U2HS3M54	MATI Maitrise des rejets et des pollutions	68		2	13h	14h	16h		43h	cc	oral et/ou écrit
U2HS3M55	MATI Maitrise de la santé sécurité au travail	67		2	13h	14h	16h		43h	cc	oral et/ou écrit
U2HSS4	SEM SEMESTRE 4		30		67h	197,5h	108h		514		
	UE UE4.1: Gestion des risques technologiques et environnementaux			6	16h	28h	26h				
U2HS4M56	MATI Démarche environnementale	67		2	6h	10h	4h		20h	cc	oral et/ou écrit
U2HS4M57	MATI Risques technologiques et installations classées	62		2	6h	10h	14h		30h	cc	oral et/ou écrit
U2HS4M58	MATI Risques naturels	68		2	4h	8h	8h		20h	cc	oral et/ou écrit
U2HS4U42	UE 4.2:Projets:Suivi et retour d'expérience			6	5h	12h	18h		116		
U2HS4M59	MATI Anglais	11		2,5	3h	4h	8h		15h	cc	oral et/ou écrit
U2HS4M60	MATI Technique de Communication	71		2,5	2h	8h	10h		20h	cc	oral et/ou écrit
U2HS4M61	MATI Projet Tutoré	06		1				60h		cc	oral et/ou écrit
U2HS4U43	UE 4.3: Stage			12							
U2HS4M62	MATI Stage	06		12						cc	oral et/ou écrit
U2HS4U44	UE 4.4:Modules complémentaires			6	46h	60h	64h		257		
U2HS4M63	MATI Adaptation à l'emploi technicien hse	06		1,5	10h	18h	16h		44h	cc	oral et/ou écrit
U2HS4M64	MATI Organisation de la sécurité civile	67		1,5	12h	14h	16h		58h	cc	oral et/ou écrit
U2HS4M65	MATI Utilisation d'un référentiel environnemental	68		1,5	12h	14h	16h		58h	cc	oral et/ou écrit
U2HS4M66	MATI Utilisation d'un référentiel de santé sécurité au travail	67		1,5	12h	14h	16h		58h	cc	oral et/ou écrit

cc* : contrôle continu

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES 2021-2022

CHAMP SCIENCES TECHNOLOGIE ET SANTÉ EN ENVIRONNEMENT TROPICAL
DIPLÔME DUT RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS

VET _ DUT RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS 2EME ANNEE

CODE	LIBELLÉ	CNU	ECTS	COEF.	CM	TD	TP	MATIÈRE DIRIGÉE ET TUTORÉE	TOTAL HEURES ÉTUDIANT	SESSION UNIQUE		
UU3RT4S3	SEM SEMESTRE 3 DUT RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS		30		96h	162h	252h		610	cc*	Nature de l'épreuve	
UU3RT4U1	UE UE31 : APPROFONDISSEMENT MÉTIERS		14,5		57h	69h	129h		355			
UU3RT101	MATI M3101 INFRASTRUCTURE SANS FIL D'ENTREPRISE	61		2	6h	6h	18h		30	cc	écrit et/ou oral	
UU3RT102	MATI M3102 TECHNOLOGIE DE RÉSEAUX D'OPÉRATEURS	61		3	15h	12h	33h		60	cc	écrit et/ou oral	
UU3RT103	MATI M3103 TECHNOLOGIES D'ACCÈS	61		1,5	9h	6h	15h		30	cc	écrit et/ou oral	
UU3RT104	MATI M3104 GESTION D'ANNUAIRES UNIFIÉS	27		1,5	6h	6h	18h		30	cc	écrit	
UU3RT105	MATI M3105 SERVICES RÉSEAUX AVANCÉS	27		2	6h	6h	18h		30	cc	écrit	
UU3RT106	MATI M3106 TRANSMISSION LARGE BANDE	61		1,5	6h	12h	12h		30	cc	écrit et/ou oral	
UU3RT107	MATI M3107 RÉSEAUX CELLULAIRES	61		2	9h	6h	15h		30	cc	écrit	
UU3RT109	MATI M3109 PT : GESTION DE PROJET	27		1		15h		100h	115	cc	écrit	
UU3RT4U2	UE UE32 : RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES ET SCIENTIFIQUES		15,5		39h	93h	123h		255			
U3RCP05I	MATI RCP05-I PROGRAMMATION AVANCÉE	27		2	6h	6h	18h		30	cc	écrit	
UU3RT201	MATI M3201 ANGLAIS: LE MONDE DU TRAVAIL	11		3		15h	30h		45	cc	écrit et oral	
UU3RT202	MATI M3202 EC: S'INSÉRER DANS LE MILIEU PROFESSIONNEL	06		2		9h	21h		30	cc	écrit et oral	
UU3RT203	MATI M3203 PPP : SAVOIR COLLABORER	06		1		12h	18h		30	cc	écrit et oral	
UU3RT204	MATI M3204 MATRICES ET GRAPHES	26		2	6h	21h	3h		30	cc	écrit	
UU3RT205	MATI M3205 TRANSMISSIONS GUIDÉES EN HYPERFRÉQUENCE ET OPTIQUE	61		2	9h	12h	9h		30	cc	écrit et/ou oral	
UU3RT206	MATI M3206 AUTOMATISATION DES TÂCHES D'ADMINISTRATION	27		2	6h	6h	18h		30	cc	écrit et/ou oral	
UU3RT209	MATI M4209 FIBRES OPTIQUES	61		1,5	12h	12h	6h		30	cc	écrit et/ou oral	
UU3RT4S4	SEM SEMESTRE 4 DUT RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS		30						370			
UU4RT4U1	UE UE41 : IMMERSION EN MILIEU PROFESSIONNEL		16						100			
UU4RT101	MATI M4101 PT : PROJET DE SPÉCIALITÉ DE DIMENSION PROFESSIONNELLE	61		4				100h	100	cc	écrit et/ou oral	
UU4RT102	STAG M4201 STAGE	2761		12						cc	écrit et/ou oral	
UU4RT4U2	UE UE42 : PERFECTIONNEMENT SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNEL		14		52h-51h	92h-93h	126h		270			
UU4RT201	MATI M4201 ANGLAIS : L'INSERTION PROFESSIONNELLE	11		1		6h	9h		15	cc	écrit et oral	
UU4RT202	MATI M4202 EC: COMMUNIQUER POUR METTRE EN VALEUR SES COMPÉTENCES	06		1		6h	9h		15	cc	écrit et oral	
UU4RT203	MATI M4203 PPP : MONDE DE L'ENTREPRISE	06		1		6h	9h		15	cc	écrit et oral	
UU4RT204	MATI M4204 CONNAISSANCES DE L'ENTREPRISE (ÉCONOMIE, DROIT, GESTION, …)	06		2	9h	21h			30	cc	écrit et oral	
UU4RT205	MATI M4205 TÉLÉPHONIE SUR IP	61		1,5	6h	9h	15h		30	cc	écrit	
UU4RT207	MATI M3108 SUPERVISION DES RÉSEAUX	27		1,5	9h	9h	12h		30	cc	écrit	
UU4R207C	MATI M4207 APPLICATION INFORMATIQUE DÉDIÉE AUX R&T	27		1,5	6h	6h	18h		30	cc	écrit	
UU4RT210	MATI M4210 INFRASTRUCTURES DE SÉCURITÉ	27		1,5	6h	6h	18h		30	cc	écrit	
U4RAT05I	MATI AT05-I ALGORITHMIQUE AVANCÉE	27		1,5	6h	6h	18h		30	cc	écrit	Parcours EL**
U4ROS12M	MATI OS12-MT ANALYSE APPLIQUÉE ET TRAITEMENT NUMÉRIQUE DU SIGNAL	61		1,5	10h	17h	18h		45	cc	écrit	Parcours EL
UU4RT206	MATI M4206 PROGRAMMATION SUR APPAREILS MOBILES COMMUNICANTS	27		1,5	6h	12h	27h		45	cc	écrit	Parcours IPI***
UU4RT208	MATI M4208 ANTENNES & RESEAUX DE DIFFUSIONS HERTZIENS	61		1,5	9h	12h	9h		30	cc	écrit	Parcours IPI

** : études longues / *** : insertion professionnelle immédiate

VET _ DUT RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS 2EME ANNEE _ APPRENTISSAGE

CODE	LIBELLÉ	CNU	ECTS	COEF.	CM	TD	TP	MATIÈRE DIRIGÉE ET TUTORÉE	TOTAL HEURES ÉTUDIANT	SESSION UNIQUE	
U2RTS3	SEM SEMESTRE 3 DUT RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS APPRENTISSAGE		30		73h	142h	177h		392	cc*	Nature de l'épreuve
U2RTS3U1	UE 3.1 APPROFONDISSEMENT METIERS		14,5		43h	66h	108h		217		
U2RT3101	MATI M3101 INFRASTRUCTURE SANS FIL D'ENTREPRISE	61		2	6h	6h	12h		24	c	écrit
U2RT3102	MATI M3102 TECHNOLOGIE DE RESEAUX D'OPERATEURS	61		3	9h	12h	36h		57	cc	écrit et/ou oral
U2RT3103	MATI M3103 TECHNOLOGIES D'ACCES	61		1,5	6h	6h	12h		24	cc	écrit et/ou oral
U2RT3104	MATI M3104 GESTION D'ANNUAIRES UNIFIES	61		1,5	6h	6h	12h		24	cc	écrit et/ou oral
U2RT3105	MATI M3105 SERVICES RESEAUX AVANCES	61		2	6h	6h	12h		24	cc	écrit
U2RT3106	MATI M3106 TRANSMISSION LARGE BANDE	61		1,5	4h	10h	12h		26	cc	écrit et/ou oral
U2RT3107	MATI M3107 RESEAUX CELLULAIRES	61		2	6h	6h	12h		24	cc	écrit et/ou oral
U2RT3109	MATI M3109 PT GESTION DE PROJET	61		1		14h			14	cc	écrit et oral
U2RTS3U2	UE 3.2 RENFORCEMENT DES COMPETENCES TRANSVERSALES & SCIENTIFIQUES		15,5		33h	90h	69h		175		
U2RT3201	MATI M3201 ANGLAIS : LE MONDE DU TRAVAIL	11		3		10h	21h		31	c	écrit et oral
U2RT3202	MATI M3202 EC: S'INSERER DANS MILIEU PROFESSIONNEL	71		2		6h	6h		12	cc	écrit et oral
U2RT3203	MATI M3203 PPP : SAVOIR COLLABORER	06		1		6h	6h		12	cc	écrit et oral
U2RT3204	MATI M3204 MATRICES ET GRAPHES	26		2	6h	18h			24	cc	écrit
U2RT3205	MATI M3205 TRANSMISSION GUIDEES EN HYPERFREQUENCE ET OPTIQUE	27		2	6h	12h	6h		24	cc	écrit et/ou oral
U2RT3206	MATI M3206 AUTOMATISATION DES TACHES D'ADMINISTRATION	27		2	6h	6h	12h		24	cc	écrit et/ou oral
U2RTP05	MATI RCP05-I PROGRAMMATION AVANCEE	27		2	6h	6h	12h		24	cc	écrit
U2RT4209	MATI M4209 FIBRES OPTIQUES	61		1,5	6h	12h	6h		24	cc	écrit
U2RTS4	SEM SEMESTRE 4 DUT RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS APPRENTISSAGE		30		42h	78h	111h		231		
U2RTS4U1	UE 4.1 : IMMERSION EN MILIEU PROFESSIONNEL		16								
U2RT4102	MATI M4102 STAGE			16						cc	écrit et oral
U2RTS4U2	UE 4.2 PERFECTIONNEMENT SCIENTIFIQUE & PROFESSIONNEL		14		42h	78h	111h		231		
U2RT4201	MATI M4201 ANGLAIS : L'INSERTION PROFESSIONNELLE	11		1		8h	6h		14	cc	écrit et oral
U2RT4202	MATI M4202 EC : COMMUNIQUER POUR METTRE EN VALEUR SES COMPETENCES	06		1		4h	9h		13	cc	écrit et oral
U2RT4203	MATI M4203 PPP : MONDE DE L'ENTREPRISE	06		1		6h	6h		12	cc	écrit et oral
U2RT4204	MATI M4204 CONNAISSANCE DE L'ENTREPRISE (ÉCONOMIE, DROIT, GESTION, …)	06		2	6h	14h			20	cc	écrit
U2RT4205	MATI M4205 TELEPHONIE SUR IP	06		1,5	6h	6h	12h		24	cc	écrit
U2RT4206	MATI M4206 PROGRAMMATION SUR APPAREILS MOBILES COMUNIQUANTS	27		1,5	6h	12h	24h		42	cc	écrit
U2RT3108	MATI M3108 SUPERVISION DES RESEAUX	27		1,5	6h	6h	15h		27	cc	écrit
U2RT4208	MATI M4208 ANTENNES ET RESEAUX DE DIFFUSIONS HERTZIENS	61		1,5	6h	12h	6h		24	cc	écrit
U2RT4207	MATI M4207 APPLICATION INFORMATIQUE DEDIEE AUX R&T	27		1,5	6h	4h	18h		28	cc	écrit et/ou oral
U2RT4210	MATI M4210 INFRASTRUCTURES DE SECURITE	27		1,5	6h	6h	15h		27	cc	écrit

cc* : contrôle continu

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES 2021-2022

Champ Culture, Territoire et Sociétés plurielles dans l'océan Indien
Diplôme DUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION

VET _ DUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION 2EME ANNE

Code	Libellé	CNU	ECTS	Coeff.	CM	TD	TP	MATIERE DIRIGEE ET TUTOREE	Total Heures étudiant	Session Unique	
UU3TCS3	SEMESTRE 3		30		113h	190h	123h		606	cc*	Nature de l'épreuve
UU3TCUE1	UE 3.1 : ELARGIR SES COMPETENCES EN GESTION			15	41h	100h	74h		310		
UU3TC101	MATI EXPRESSION COMMUNICATION CULTURE 3	06		2		15h	12h		39	cc	écrit et/ou oral
UU3TC102	MATI ANGLAIS : LANGUE VIVANTE DE SPECIALITE 3	11		2		15h	15h		45	cc	écrit et/ou oral
UU3TC103	MATI LV2 : LANGUES VIVANTES DE SPECIALITE 3	0014		2		15h	15h		45	cc	écrit et/ou oral
UU3TC104	MATI STATISTIQUES PROBABILITES APPLIQUES	26		2	12h	15h			33	cc	écrit et/ou oral
UU3TC105	MATI GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE	06		2	12h	15h			33	cc	écrit et/ou oral
UU3TC106	MATI PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL 3	06		1	5h		15h		38	cc	écrit et/ou oral
UU3TC107	MATI DROIT COMMERCIAL	0102		2	12h	15h			33	cc	écrit et/ou oral
UU3TC108	MATI TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION 3	27		2		10h	17h		44	cc	écrit et/ou oral
UU3TCUE2	UE 3.2 : DEVELOPPER SES PERFORMANCES			15	72h	90h	49h		296		
UU3T201	MATI MARKETING DU POINT DE VENTE	06		2	12h	15h			33	cc	écrit et/ou oral
UU3T202	MATI NEGOCIATION 3	06		2			27h		54	cc	écrit et/ou oral
UU3T203	MATI COMMUNICATION COMMERCIALE 2	06		2	12h	15h			33	cc	écrit et/ou oral
UU3T204	MATI MARKETING DIRECT/GESTION DE LA RELATION CLIENT	06		2	12h	15h			33	cc	écrit et/ou oral
UU3T205	MATI ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL 2 : APPROCHE DES MARCHES ETRANGE	06		2	12h	15h			33	cc	écrit et/ou oral
UU3T206	MATI LOGISTIQUE	06		2	12h	15h			33	cc	écrit et/ou oral
UU3T207	MATI ECONOMIE GENERALE 2	0506		2	12h	15h			33	cc	écrit et/ou oral
UU3T208	MATI ACTIVITES TRANSVERSALES 2	06		1			22h		44	cc	écrit et/ou oral
UU4TCS4	SEMESTRE 4		30		77h	340h	82h	180h	620		
UU4TCUE1	UE 4.1 : S'ADAPTER AUX EVOLUTIONS			9	36h	90h	42h		228		
UU4TC101	MATI EXPRESSION COMMUNICATION CULTURE 4	06		1,5		15h	12h		39	cc	écrit et/ou oral
UU4TC102	MATI ANGLAIS : LANGUE VIVANTE DE SPECIALITE 4	0011		1,5		15h	15h		45	cc	écrit et/ou oral
UU4TC103	MATI LV2 : LANGUES VIVANTES DE SPECIALITE 4	0014		1,5		15h	15h		45	cc	écrit et/ou oral
UU4TC104	MATI ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL 3 : TECHNIQUES DE COMMERCE INTER	06		1,5	12h	15h			33	cc	écrit et/ou oral
UU4TC105	MATI E-MARKETING	06		1,5	12h	15h			33	cc	écrit et/ou oral
UU4TC106	MATI DROIT DU TRAVAIL	02		1,5	12h	15h			33	cc	écrit et/ou oral
UU4TCUE2	UE 4.2 : MAITRISER LES OUTILS DE MANAGEMENT			8	41h	70h	40h		212		
UU4TC201	MATI PSYCHOLOGIE SOCIALE DES ORGANISATIONS	16		1,5	12h	15h			33	cc	écrit et/ou oral
UU4TC202	MATI MANAGEMENT DE L'EQUIPE COMMERCIALE	06		1,5		15h	12h		39	cc	écrit et/ou oral
UU4TC203	MATI ACHAT ET QUALITE	06		1,5	12h	15h			33	cc	écrit et/ou oral
UU4TC204	MATI STRATEGIE D'ENTREPRISE	06		1,5	12h	15h			33	cc	écrit et/ou oral
UU4TC205	MATI ENTREPRENEURIAT	06		1,5	5h	10h	12h		42	cc	écrit et/ou oral
UU4TC206	MATI ACTIVITES TRANSVERSALES 3	06		0,5			16h		32	cc	écrit et/ou oral
UU4TCUE3	UE 4.3 : S'AFFIRMER PROFESSIONNELLEMENT			13				180h	180		
UU4TC301	MATI PROJET TUTORE : MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE (180H)	06		4				180h	180	cc	écrit et/ou oral
UU4TC302	MATI STAGE PROFESSIONNEL 2 (AU MOINS 8 SEMAINES)	06		9						cc	écrit et/ou oral

cc* : contrôle continu